

**COMMUNE DE LE THIEULIN**  
***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU***  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014**

Sur convocation en date du 12 novembre 2014, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 20 novembre 2014 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

**Secrétaire de séance** : Monsieur PANIER Olivier

---

Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2014 a été adopté à l'unanimité, sans observation.

**I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

- ◆ Présentation et bilan de l'OPAH (Opération Programmée Amélioration de l'Habitat) dont le but est de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des propriétaires à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants. La Communauté de Communes du Pays Courvillois a déjà accompagné une cinquantaine de dossiers de travaux d'habitation et deux dossiers de réhabilitation de 2 logements indignes.
- ◆ Prorogation de la concession d'aménagement de la ZAC de l'EOLIENNE jusqu'en 2022 et garantie de la Communauté de Communes du Pays Courvillois concernant un emprunt contracté par la SAEDEL
- ◆ Validation des durées d'amortissement des biens dans le cadre du budget annexe de production de l'eau
- ◆ Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 16 heures par semaine pour le gymnase Pergaud de Courville sur Eure afin de remplacer un personnel de la commune de Courville qui va partir en retraite le 16 décembre et ce personnel était détaché à la Communauté de Communes pour s'occuper du gymnase Louis Pergaud. La Commune de Courville ne souhaite pas renouveler le poste, la Cdc est donc obligée de créer un poste.
- ◆ Attribution d'une subvention d'un montant de 2 100 € à l'Etoile Filante Courvilloise pour la onzième édition du tour du Pays Courvillois qui se déroulera à ORROUER.
- ◆ Validation de la vente d'un terrain d'un montant de 12 € le m<sup>2</sup> pour une superficie d'environ 10500 m<sup>2</sup> dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités de Courville sur Eure dit « village des entreprises » au profit de l'entreprise SERATEC.
- ◆ Modification de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- ◆ Attribution de deux fonds de concours aux écoles de musique, une à celle de Courville sur Eure pour un montant de 10 500 € et l'autre à celle de Pontgouin pour un montant de 4 500 €
- ◆ Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non collectif pour l'année 2013
- ◆ Validation du contenu des baux qui vont être mis en place avec les professionnels de santé dans le cadre des maisons de santé du site de Fontaine-La-Guyon et de Courville. Le Loyer sera de 6.50 € HT du m<sup>2</sup>.
- ◆ La validation d'un avenant, relatif au marché de travaux de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire dans un bâtiment existant à Courville, a été différée

## **II. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE N°2**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur le Budget Primitif 2014 de la commune, afin de procéder à une mise en conformité de l'équilibre de différents chapitres. Notamment en dépenses de fonctionnement sur le compte 60632 expliqué par l'achat de matériel communal qui a été refusé en investissement et qu'il faut donc passer en fonctionnement, et sur les chapitres 12 et 66 s'expliquant pour l'un par le recrutement d'un emploi d'avenir et pour l'autre par le dépassement des intérêts réglés à échéance de 0,69 cts.

### **DÉPENSES FONCTIONNEMENT**

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
60613 chauffage urbain	- 100,00 €	500,00 €	400,00 €
60632 fournitures de petit équipement	900,00 €	100,00 €	1 000,00 €
61523 voies et réseaux	- 300,00 €	300,00 €	0,00 €
61551 matériel roulant	- 500,00 €	500,00 €	0,00 €
64168 autres emplois d'insertion	1 499,00 €	0,00 €	1 499,00 €
66111 intérêts réglés à l'échéance	1,00	4 500,00 €	4 501,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>5 900,00 €</b>	<b>7 400,00 €</b>

### **RECETTES FONCTIONNEMENT**

DÉSIGNATION	Montant DM	Montant avant DM	Montant après DM
6419 remboursements sur rémunérations	1 500,00 €	,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve les décisions modificatives.

## **III INDEMNITÉS PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que les agents de la Commune bénéficient d'un régime indemnitaire. Il informe qu'une enveloppe maximum peut-être attribuée pour ces indemnités, Monsieur le maire propose une enveloppe à hauteur de 1 650 €uros qui sera répartie entre les agents sous la responsabilité du Maire. Celui-ci précise que seuls les employés stagiaires ou titulaires peuvent en bénéficier.

Après quelques explications sur l'obligation et la répartition de cette indemnité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette enveloppe de 1 650 € qui sera répartie par Monsieur le Maire.

## **I. TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire précise qu'une commission s'est réunie pour débattre sur différentes propositions en matière d'amélioration de la vitesse dans la commune. Pour acter ce projet il faut que ce soit une décision du conseil municipal. Le conseil se réunira en décembre pour délibérer sur des devis et en janvier prochain il faudra faire une demande de subvention. Monsieur Le Maire rappelle la position de la commission à savoir un aménagement assez important à l'entrée du bourg (sous forme de rond-point) puis des chicanes et des bandes rugueuses au sol.

## **II. TRAVAUX 2014**

Trois travaux importants avaient été votés au budget, mais ce qui est voté au budget n'est pas forcément entériné.

- ◆ Les grilles du cimetière : après en avoir délibéré et en raison de la dégradation des grilles du cimetière, le conseil décide à l'unanimité des présents, qu'il est nécessaire de procéder à leur remplacement. D'autres devis seront demandés
- ◆ La réfection du calvaire : après en avoir délibéré et en raison de la dégradation du calvaire situé à l'angle de la rue du Blottier et de la D346, le conseil décide à l'unanimité des présents qu'il est nécessaire de procéder à sa réfection. Les travaux consistent en la dépose et la repose des pierres

- cassées après réparation. En raison du prix élevé des devis reçus, d'autres devis seront demandés
- ◆ Réhabilitation du château d'eau : après en avoir délibéré et en raison de la dégradation du château d'eau, le conseil décide à l'unanimité des présents qu'il est nécessaire de procéder à sa réhabilitation. Il faut notamment procéder à l'imperméabilisation intérieure et l'étanchéité extérieure du dôme, au ravalement extérieur de la cuve et la réparation des bétons, à l'étanchéité de la cuve et la réparation du lanterneau. Une dernière option devait être chiffrée concernant la mise en place d'un by-pass du réservoir, cependant l'entreprise qui a effectué le devis nous informe que ce by-pass existe déjà sur notre château d'eau, il ne sera donc pas nécessaire de l'installer. Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour obtenir la subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie il y a 4 conditions à remplir et notamment la signature d'une charte dans laquelle la commune s'engage dans une démarche zéro pesticide mais celle-ci nous oblige également à prendre un maître d'œuvre pour faire le cahier des charges et conduire les travaux.

### **III. BILAN LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire souhaite faire un bilan financier des 4 logements communaux sur lesquels il nous reste un emprunt important :

Emprunt : 298 300,00 € sur 25 ans

Dépenses annuelles :

Amortissement + intérêts :	13 997,17 €
Gaz dépannage (172,98€ par logement)	691,92 €
Taxe foncière	<u>543,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>15 232,09 €</b>

Recettes annuelles :

Encaissement des loyers	<b>23 835,35 €</b>
-------------------------	--------------------

Soit un excédent annuel de 8 603,26 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un emprunt à taux variable (qu'il faut donc surveiller). Lors de l'emprunt le taux était à 3,15%, il est à ce jour à 1,05%.

### **IV. BILAN ENQUÊTE DÉPÔT DE PAIN**

Monsieur le Maire indique que lors du précédent conseil et suite à l'arrêt du passage du boulanger dans la commune, le conseil avait envisagé d'installer un dépôt de pain sur la commune, et avait décidé de faire une enquête auprès des habitants. Nous avons eu 27 réponses positives. Le conseil décide que si la commune organise quelque chose, il faudra que ce soit très cadré. Le projet sera réétudié ultérieurement.

### **V. QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. téléphonie**

Monsieur Le Maire rappelle que le compte téléphone est encore très élevé et qu'il faut étudier la possibilité de changer d'opérateur. Il a obtenu un devis d'un opérateur local, basé à la Loupe, qui nous propose des économies principalement sur la ligne de la mairie. Le conseil décide d'essayer avec cet opérateur pour une durée d'un an et voir concrètement les économies réalisées.

#### **2. photocopieur**

Monsieur Le maire indique que l'on a la possibilité de récupérer gratuitement des photocopieuses qui seront à destination du SIVOP. Concernant la mairie, l'entreprise RICOH nous a annoncé que notre photocopieur ne bénéficierait plus de la maintenance fin décembre car celui-ci n'est plus fabriqué. Il nous a fait une proposition d'achat d'un nouveau photocopieur pour 1600 € avec une baisse de copies noires et blancs de 7% et couleurs de 25%. Le Maire a indiqué qu'il souhaitait une nouvelle proposition, à ce jour, il n'a pas eu de réponse. Le conseil décide à l'unanimité des présents de prendre un contrat avec l'entreprise RICOH et donne pouvoir au maire pour renégocier, si possible, le tarif à la baisse.

### **3. Participation travaux MOREL**

La commune procède à la réalisation des branchements d'eau et demande une participation aux travaux réalisés. Monsieur Le Maire informe qu'il a été procédé à un raccordement chez M. MOREL rue du Moulin. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de demander une participation pour travaux réalisés d'un montant de 1 100.00 € HT chez M. MOREL.

#### **Tour de table**

Alain RIGUET indique que si on veut faire des travaux d'extension d'éclairage public il faut faire la demande de subvention auprès du SDE un an avant.

Il indique également que les bouches à incendie ne sont pas toutes en bon état et qu'il faudrait les faire fonctionner régulièrement.

Luc CHRETIEN dit que si on a le droit d'ouvrir l'eau, ils feront fonctionner les pompes. Car il y a eu des réclamations.

Monsieur Le maire précise que lorsque l'on ouvre une bouche à incendie sur la commune les riverains n'ont plus d'eau.

Corine MARCHAL indique qu'il faudrait purger après chaque coupure car l'eau est très sale après.

Violette GRELLIER indique que certaines lumières qui éclairent l'église ne fonctionnent plus.

Monsieur Le Maire informe qu'il y a effectivement eu dégradation et qu'une plainte a été déposée, il informe également qu'il y a eu des TAGS sur un des murs de la salle des fêtes ainsi que sur l'abri bus.

Corine MARCHAL remercie les personnes qui l'ont aidé à préparer la soirée beaujolais.

Eric PAFFRATH indique qu'un camion se gare sur les bordures le long du cimetière rue du Blottier, il s'est entretenu avec la personne qui n'a pas accepté sa remarque.

Monsieur Le Maire indique qu'il y a également des problèmes de voisinage liés au stationnement d'un véhicule aux Rigaudières.

Elisabeth HALLOUIN indique qu'il faudrait fixer une date pour l'emballage des cadeaux de Noël. Celle-ci est fixée le jeudi 27 novembre prochain à 20h.

Monsieur Le Maire indique qu'il faudrait fixer une date pour le prochain conseil, celle-ci est fixée au jeudi 11 décembre. Il indique également que le téléthon va passer sur la commune du Thieulin le samedi 6 décembre vers 15h10, faut-il organiser un accueil comme cela se faisait avant ? Après discussion le conseil décide de ne rien organiser cette année.

Clôture de la séance à 23h30